

## **Troyes : l'ensemble du cœur de ville protégé**



**Le centre-ville de Troyes, nommé le Bouchon de Champagne en raison de sa forme vue du ciel, est désormais protégé en totalité grâce à l'extension du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Ville de Troyes, validé en décembre dernier. Ces 137 hectares préservés (contre 53 auparavant) d'un seul tenant font de Troyes le 10<sup>e</sup> secteur sauvegardé de France (sur 103) en termes de superficie.**

Troyes a été l'une des premières villes à se positionner pour la sauvegarde de son centre-ville. Dès 1964, un secteur sauvegardé est créé à Troyes dans le cadre de la toute jeune Loi Malraux (1962), qui officialise la création de secteurs protégés pour le patrimoine urbain.

En 2003, la Ville de Troyes instaure un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de son centre-ville. Ce document a la particularité de protéger à la fois l'extérieur des bâtiments anciens (façades, toitures, etc.) et les intérieurs (décors, cheminées, escaliers, caves...).

Une refonte du PSMV est engagée en 2013, avec le concours d'Alexandre Melissinos, architecte et urbaniste, spécialiste des PSMV. En plus d'adapter le document aux dernières

## **Communiqué de François Baroin, Maire de Troyes, Président de Troyes Champagne Métropole**

Communiqué de presse

Le 06/02/2018 15:54

---

évolutions réglementaires en tenant notamment du Grenelle de l'Environnement, cette révision-extension permet d'étendre la zone de protection à l'ensemble du Bouchon de Champagne et de gommer les différences de règlements affectant jusqu'alors la « tête » et le « corps » du Bouchon. Elle apporte également d'avantage de cohérence dans la complémentarité des dispositifs, des outils, et des accompagnements pour la rénovation et la protection du patrimoine.

À la suite des études menées, la Collectivité présente aux Troyens une grande exposition sur ce Plan de Sauvegarde puis lance une enquête publique en 2017. Le nouveau PSMV de la Ville de Troyes est approuvé en décembre 2017 par le Conseil municipal et arrêté préfectoral. Il couvre désormais l'intégralité du Bouchon de Champagne, soit 137 hectares, ce qui représente 10 % du territoire communal.

**Vous pouvez retrouver l'exposition présentée au public en 2016 sur <http://urlz.fr/6tAl>**

---

### CONTACT

**Service relations presse**

03 25 42 34 10 · [relations.presse@troyes-cm.fr](mailto:relations.presse@troyes-cm.fr)